

Réforme de l'État : oui, mais pas sans les territoires

L'entretien accordé par Mme Françoise Gatel à La Gazette des communes du 6 avril 2026 pose, avec une franchise bienvenue, les termes d'un enjeu majeur de gouvernement. La ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation y formule son ambition : faire de la réforme de l'État « la mère de toutes les batailles ». Ces mots méritent une réponse politique, nourrie de convictions ancrées dans une longue tradition républicaine. C'est ce que les Radicaux entendent apporter ici.

*

* *

Françoise Gatel a raison sur un point fondamental : la réforme de l'État est bien « *la mère de toutes les batailles* ».

Les Radicaux ne le savent que trop, eux qui, depuis Gambetta, ont fait de la République une et indivisible non pas un dogme centralisateur, mais un horizon de liberté partagée. La République radicale n'a jamais été jacobine par nature ; elle a été décentralisatrice par conviction, persuadée que la démocratie ne se consolide qu'en se rapprochant du citoyen, de sa rue, de sa commune, de son bassin de vie. C'est précisément parce que nous partageons ce diagnostic sur le délabrement de l'action publique que nous ne pouvons pas nous satisfaire des remèdes proposés.

Trois textes annoncés, un calendrier contraint par les élections, un « méga-décret » de simplification publié le 21 février 2026, et désormais un projet de loi de simplification attendu au Sénat en juin, avant qu'un second texte sur la décentralisation proprement dite, le « *plus important* » selon le Premier ministre lui-même, ne vienne compléter l'édifice à l'automne.

Les élus locaux, que Madame Gatel connaît intimement pour avoir siégé parmi eux au Sénat et dans sa mairie de Châteaugiron, savent reconnaître la différence entre une réforme de fond et une succession de mesures techniques habillées en ambition institutionnelle. Quarante ans après les lois Defferre, la France mérite mieux qu'un nouveau millésime de bonnes intentions législatives.

Ce que dit la ministre est juste : l'État est éparpillé en une multitude de services et d'agences ; il manque un chef d'orchestre ; la norme s'est faite ennemie de l'action. Qui d'un maire rural étouffé par les contraintes d'urbanisme, d'un président d'intercommunalité qui doit solliciter l'aval de

dix services déconcentrés pour un projet de voirie, ou d'un agent de la fonction publique territoriale noyé sous les circulaires contradictoires pourrait contester ce constat ?

Les Radicaux ont porté ces diagnostics depuis des années, bien avant qu'ils ne deviennent le credo de l'Élysée ou le fonds de commerce des rapports parlementaires.

Éric Woerth, Boris Ravignon, le Sénat tout entier : les cartographies de l'inefficacité étatique sont désormais aussi nombreuses que les promesses de la résorber.

Le problème n'est plus de savoir ce qui ne va pas. Il est de savoir si la volonté politique est à la hauteur du diagnostic.

Mais la réponse ne saurait se résumer à faire du préfet un super-coordonateur sans que les collectivités disposent des moyens correspondants à leurs responsabilités. Car voilà le paradoxe criant de cette séquence : on annonce une clarification des compétences, mais on soumet dans le même temps les collectivités à une contribution de 4,6 milliards d'euros dans le cadre du budget 2026. On promet la liberté locale et l'on réduit les leviers de l'autonomie fiscale. On promet de faire confiance aux élus et l'on ampute leurs dotations. On célèbre le maire comme « *interlocuteur de proximité* », formule de la ministre elle-même, et l'on contraint ce même maire à mendier des subventions d'investissement qui transitent encore par le préfet, au nom d'une cohérence nationale qui ressemble souvent à une tutelle déguisée. Il y a là une contradiction que ni le discours sur la subsidiarité ni la bonne volonté manifeste de la ministre ne sauraient effacer.

Le Parti Radical porte une conviction ancienne, forgée dans la tradition solidariste de Léon Bourgeois : la décentralisation sans solidarité financière n'est pas une réforme, c'est une délégation de la contrainte.

Transférer des compétences sans transférer les ressources qui leur correspondent, c'est faire porter aux maires et aux présidents d'intercommunalité le poids des arbitrages budgétaires nationaux, en les laissant seuls face à des concitoyens légitimement exigeants. C'est, aussi, créer les conditions d'une nouvelle désillusion démocratique, à l'heure où l'abstention record des dernières municipales devrait nous alerter collectivement sur la distance croissante entre les citoyens et leurs institutions de proximité. Quand six électeurs sur dix ne se déplacent pas pour élire leur maire, ce n'est pas d'un méga-décret dont la démocratie

locale a besoin : c'est d'un vrai pacte de confiance entre l'État et les territoires.

Madame Gatel évoque avec raison la nécessité d'évaluer le « *stock* » de normes, de ramener leur production à « *une proportion raisonnable* » avant que « *l'embolie* » ne menace.

Nous partageons cette urgence. Mais l'inflation normative n'est pas un phénomène naturel : elle est le produit d'une culture administrative centralisée qui préfère réglementer plutôt que faire confiance, encadrer plutôt qu'habiliter, contrôler plutôt que responsabiliser. Ce n'est pas en confiant au Conseil national d'évaluation des normes un rôle renforcé, si utile soit-il, que l'on changera cette culture de fond. Il faudra des choix politiques courageux : accepter que la différenciation territoriale ne soit pas une atteinte à l'égalité républicaine, mais son expression la plus intelligente ; accepter que certaines collectivités expérimentent, se trompent et apprennent, sans que l'État ne reprenne d'une main ce qu'il a concédé de l'autre.

Nous saluons l'initiative de la mission parlementaire sur les ressources financières locales annoncée par le Premier ministre Sébastien Lecornu.

Nous en demandons toutefois davantage : que ses conclusions précèdent, et non suivent, le texte sur la décentralisation et la réforme de l'État. Car présenter un projet de loi modifiant l'équilibre des compétences avant d'avoir tranché la question des financements, c'est exactement mettre la charrue avant les bœufs. C'est, aussi, le plus sûr moyen de décevoir une nouvelle fois des élus locaux qui n'ont plus la patience des grandes promesses institutionnelles non tenues.

Le printemps 2026 est une fenêtre politique rare. L'agenda présidentiel de 2027 et la campagne qui lui succèdera refermeront vite ce qui s'ouvre aujourd'hui. Il serait dommage de la gaspiller en demi-mesures.

Les Radicaux croient en la réforme de l'État. Ils y croient depuis que Jules Ferry a doté la République de ses écoles, depuis que Mendès France a tenté d'en rationaliser le fonctionnement, depuis que les législateurs de 1982 ont compris que la République se fortifie en rapprochant la décision du citoyen. Ils y croient parce qu'ils savent, pour beaucoup d'entre eux, ce que signifie gérer au quotidien une collectivité territoriale avec des moyens comptés, des normes pléthoriques et une relation à l'État trop souvent vécue comme une subordination. Mais une vraie réforme exige une vraie confiance : confiance dans les élus locaux, confiance dans les territoires,

confiance dans la capacité de la Nation à organiser la solidarité autrement que par la tutelle et la norme.

Ce rendez-vous législatif du printemps 2026 en sera-t-il un ? Nous l'espérons sincèrement. Nous y veillerons avec la constance qui est la marque des républicains de conviction.

Samuel Roullé
Secrétaire National
Parti Radical Valoisien